



Comment ça, laisser faire ?

Le passage d'Hélène Croquevieille aura marqué un vrai tournant en douane : l'abandon pur et simple des missions de contrôle des flux commerciaux et a contrario la montée en puissance des missions de sécurité des personnes, en quasi parfait supplétif du ministère de l'Intérieur, dont cette insupportable mission de contrôle des « flux » migratoires. Au motif que ce serait là que se situeraient les besoins réels de sécurité. Pourtant l'actualité ne cesse de nous rappeler que l'environnement économique et marchand est lui aussi porteur du pire. Et qu'entrant dans notre espace sans risque d'être intercepté par une douane désormais transparente, c'est à la santé et à la vie même de nos concitoyens qu'il est porté très sérieusement atteinte. Exemple tout récent à Brest par l'« introduction » de dizaines de milliers de tonnes de maïs toxiques. Réponse de l'État : chuutt, et surtout ne rien faire !

Le 15 décembre 2016, un vraquier, l'Ornak, en provenance de Roumanie, livre sa cargaison de maïs dans le port de Brest. Ce maïs est destiné à la coopérative Triskalia, société de l'agro-business breton et est stocké en silos dans le port. Lors d'un contrôle de routine, des taux anormalement élevés de phosphine (voir encadré) sont détectés. La préfecture, qui dément que ce soit « un sujet de santé publique » ordonne cependant que près de 1000 échantillons de maïs soient prélevés et testés. Marchandise bloquée en l'état.



Un scandale ? Ou ça ?

Alors que la préfecture prétend que les forts taux de phosphine ont été détectés lors d'un banal contrôle de routine des silos, l'alerte est en réalité venue des dockers chargés de la manutention.

Habituellement la phosphine, utilisée pour « nettoyer » les cargaisons, est contenue dans des sacs déposés parmi les produits transportés. **Or dans le cas présent, la phosphine avait été aspergée directement sur le maïs.**

Or selon l'Institut National de Recherche sur la Santé (INRS)¹, l'exposition directe durant un certain laps de temps à des taux importants de phosphine peut causer des troubles neurologiques, respiratoires et même cardiaques. Pouvant même aller jusqu'à entraîner la mort (ce qui est arrivé en 2008 à un ouvrier roumain)².

La préfecture et Triskalia prétendent que les taux relevés de phosphine ne présentent aucun risque. Pourquoi alors prélever 1 000 échantillons pour les tester ? Si ce n'est une certaine hésitation quant à l'innocuité du produit (en dépit des pressions de Triskalia pour récupérer sa marchandise) ?

Phosphine : québécois ?

Connu sous le nom de phosphane, ce gaz incolore est interdit en France mais autorisé dans certains pays de l'UE peut être utilisé :

- Comme **agent de fumigation** (de nombreuses espèces de parasites sont devenues résistantes au fil des utilisations répétées).
- Pour la **destruction d'insectes...** se trouvant dans des silos, des fûts de stockage ou les cales des navires (cf. Brest).
- Comme **arme chimique** (interdite aujourd'hui).

Ce produit, hautement toxique pour l'homme et les animaux, est en outre inflammable, corrosif et peut entraîner en cas de rejet dans la nature des dommages irréversibles à l'écosystème.

1 http://www.inrs.fr/publications/bdd/fichetox/fiche.html?refINRS=FICHETOX_179

2 http://www.liberation.fr/futurs/2017/01/17/25-000-tonnes-de-mais-empoisonne-en-rade-au-port-de-brest_1542055



Mais que fait la douane ?

D'abord que constate t-on (comme d'habitude ?) :

- **Que les produits alimentaires subissent des traitements parmi les plus nocifs pour la santé.** Mais le poids de l'agroalimentaire (son caractère productiviste, son poids dans l'économie et pour tout dire sa rentabilité financière) reste un formidable obstacle à un réel changement de pratiques.
- **Que Triskalia, coopérative agricole et donc « poids lourd » du secteur agro-alimentaire ne s'embarrasse pas vraiment du respect des règles collectives :** mu par sa seule rentabilité, le but est de produire là où les coûts sont les plus bas, les règles environnementales et sanitaires les moins contraignantes voire inexistantes, de pressurer ses salarié-es au maximum. Ce n'est pas la première fois qu'elle est mise en cause pour usage de produits nocifs³ pour l'homme et conditions de travail calamiteuses de ses salarié-es. SOLIDAIRES, qui soutient les salarié-es dans leur lutte digne et légitime, en sait quelque chose⁴ !
- **Que la douane ayant disparu des échanges intracommunautaires** (bientôt des échanges extracommunautaires ?), le contrôle physique, qu'elle n'exerce plus que très exceptionnellement, n'est plus en mesure d'empêcher l'entrée dans notre pays de pandémies sociales et sanitaires, à tout le moins les en dissuader. Imagine-t-on seulement que le contrôle *a posteriori*, de surcroît documentaire, empêche l'entrée d'une marchandise... qui de fait au moment du contrôle est entrée, a déjà été manipulée et certainement consommée ?

En l'occurrence, 25 000 tonnes de maïs toxiques pour l'homme attendent à Brest : l'État aura-t-il enfin ce courage indispensable de procéder à la destruction de la marchandise pourrie, y compris celle déjà parvenue chez Triskalia, et mettre enfin sous contrôle le poids lourd « indélicat » de l'agro business ?

Pour conclure...

Alors la douane au final ? Sans parler de contrôler 100 % des flux, objectif sans doute illusoire, SOLIDAIRES insiste sur le fait que **le taux de contrôle physique doit être augmenté de manière très significative** (en multipliant leur nombre par 10, on contrôlerait à peine 1 flux sur 50) pour faire face aux enjeux et protéger nos concitoyens. À minima dissuader les pratiques nocives en augmentant le risque pour elles d'être interceptées !

Il faudra accroître les effectifs, répondre aux besoins de formations, abandonner les missions relevant de l'Intérieur pour mieux exercer notre pleine compétence et légitimité sociale. **Et en premier lieu la régulation des flux marchands y compris en intracommunautaire.** Sans oublier bien évidemment le contrôle des flux financiers ou encore nos indispensables missions fiscales !

**C'est cette douane que vous viendrez revendiquer
le 23 mars à Clermont-Ferrand !**

Paris, le 14 février 2017

3 La société Nutréa-Triskalia de son vrai nom, est poursuivie par 2 anciens salariés, soutenus notamment par SOLIDAIRES, gravement intoxiqués par des produits chimiques en 2009 et 2010 et atteints depuis d'hyper sensibilité aux produits chimiques. Le 11/09/2016 le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale (TASS) leur a donné raison (cf. l'article sur le site de l'Union SOLIDAIRES : <https://www.solidaires.org/Une-nouvelle-victoire-et-une-premiere-en-France>). Une plainte au pénal est en cours.

4 <http://la-petite-boite-a-outils.org/chantiers/pesticides-lhistoire-dune-bataille/>